



## **YMAGIS**

Société anonyme au capital de 1 786 267,75 €  
Siège social : 106 - 108 rue La Boétie – 75008 Paris  
499 619 864 R.C.S. Paris

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

#### **ACTIVITE DU GROUPE**

##### **1. Augmentation de capital par placement privé en janvier 2014**

La Société a procédé avec succès le 24 janvier 2014 à une augmentation de capital de 4,9 m€ par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels : 649 540 actions nouvelles, soit 9,1% du capital après augmentation de capital, ont ainsi été créées, au prix, identique à celui de l'introduction en bourse d'avril 2013, de 7,65 € chacune, dont 0,25 € de nominal et 7,40 € de prime d'émission, pour un montant total de 4.968.981 €.

Les fonds propres du groupe ont ainsi été renforcés, après prise en compte de 0,1 m€ de frais nets d'impôt liés à l'augmentation de capital et imputés sur la prime d'émission, de 4,8 m€, lui donnant les moyens de se renforcer par croissance externe en acquérant des actifs ou des sociétés, notamment dans le domaine de l'acheminement des contenus numériques.

##### **2. Acquisition du réseau de cinémas connectés d'Arqiva - renforcement de SYL**

La Société, via sa filiale spécialisée détenue à 60% SmartJog Ymagis Logistics, a procédé à l'acquisition début avril 2014, auprès de la société britannique Arqiva des actifs de cette dernière en matière de transmission par satellite de contenus numériques, qui comprennent notamment un réseau de 726 cinémas connectés (776 en comptant les cinémas à déployer à la date de la transaction), dont 378 au Royaume-Uni et en Irlande et 137 en Italie, où le Groupe n'était pas présent jusque-là.

Cette acquisition, qui s'élève à 3,6 m€, dont 0,2 m€ font l'objet d'un complément de prix en fonction de la réalisation par Arqiva de certains services au profit d'YMAGIS, permet à SmartJog Ymagis Logistics d'étendre son réseau de cinémas connectés en Europe, notamment dans des territoires clés comme le Royaume-Uni et l'Italie.

##### **3. Accord en vue de l'acquisition de la société belge dcinex**

Par ailleurs, les premiers mois de l'exercice ont été marqués par les négociations qui ont abouti à l'Opération qui vous est présentée aujourd'hui et qu'il vous est demandé d'approuver dans le cadre de la présente assemblée générale.

## **4. Chiffres clés**

Les principaux chiffres-clés du groupe Ymagis, analysés et décrits plus en détail dans le Rapport Financier Semestriel du Groupe pour le semestre clos au 30 juin 2014 mis en ligne le 29 août dernier sur le site web de la Société sont les suivants :

### **4.1 Chiffres d'affaires et résultats**

Le chiffre d'affaires consolidé du 1er semestre 2014 du groupe Ymagis s'établit à 30,1 m€, contre 20,0 m€ sur le 1er semestre 2013, en hausse de 50,2%,

Cette augmentation doit s'analyser dans le contexte de la fin du déploiement du VPF qui entraîne des effets de base particuliers. Ainsi, hors ventes de matériel liées à la fin du déploiement du VPF, la croissance du chiffre d'affaires du 1er semestre par rapport à la même période un an auparavant s'établit à +21,4%.

Cette croissance s'explique d'une part par celle du pôle VPF, dont le chiffre d'affaires au 30 juin 2014 progresse de +17,3% à 14,9 m€ par rapport au 30 juin 2013, porté par l'effet année pleine de la progression (+24,6%) du nombre moyen de salles sous contrat VPF déployées par le Groupe au cours de l'exercice 2013.

D'autre part, la croissance du chiffre d'affaires du groupe Ymagis s'explique également par celle du pôle Services, dont l'ensemble des activités affiche une forte croissance sur le semestre, notamment marqué par la poursuite de la montée en puissance de l'activité Laboratoire (post-production et acheminement de contenus numériques) qui ressort en cumul sur le semestre à 3,9 m€, en progression de +77,4%.

Le résultat opérationnel courant du groupe Ymagis s'établit à 1,5 m€ contre à 2,9 m€ un an auparavant. Cette baisse est essentiellement imputable à un effet de palier et aux investissements réalisés sur l'activité Acheminement, dont l'essentiel des frais est dorénavant fixe et d'ores et déjà en place pour rayonner sur toute l'Europe, alors que son chiffre d'affaires commence juste à progresser.

Pour sa part, le résultat net de la période s'établit au 30 juin 2014 à 43 k€ contre 978 k€ au 30 juin 2013 et le résultat net part du groupe Ymagis, après prise en compte de la part des intérêts minoritaires sur le résultat de nos filiales 3 Delux et Smartjog Ymagis Logistics s'élève 612 k€ contre 955 k€ un an auparavant.

### **4.2 Endettement net et trésorerie**

L'endettement net du groupe Ymagis augmente de 2,5 m€, pour s'élever à 38,9 m€ au 30 juin 2014 contre 36,4 m€ au 31 décembre 2013. Cet endettement tient compte d'une dette brute liée au financement global, par location financement ou emprunt, de l'activité VPF qui s'élève respectivement à ces mêmes date à 44,0 m€ et 41,4 m€.

La trésorerie consolidée du groupe Ymagis s'établit pour sa part au 30 juin 2014 à 16,6 m€, contre 12,0 m€ au 31 décembre 2013. Cette augmentation de 4,6 m€ sur la période résulte pour l'essentiel de l'augmentation de capital en janvier 2014 de 4,9 m€, la trésorerie provenant de l'activité, soit 5,1 m€, ayant permis à Ymagis de procéder aux remboursements d'emprunts à hauteur de 5,5 m€ sur la période et de payer les charges d'intérêts pour 1,4 m€.

## PERSPECTIVES

En 2014, l'activité VPF comme l'activité Infogérance & Maintenance devraient bénéficier du plein effet du déploiement des salles de cinéma sous contrat VPF réalisé tout au long de l'exercice 2013 et notamment en fin d'année en Espagne.

De plus, l'activité Acheminement regroupée au sein de la filiale SmartJog Ymagis Logistics de la Société devrait prendre toute sa mesure, avec les équipes commerciales d'Ymagis et de SmartJog désormais intégrées et opérationnelles, et l'intégration progressive des équipes et du réseau de cinémas connectés d'Arqiva acquis en avril dernier.

La fin de l'exercice sera marquée par la finalisation du processus d'acquisition de dcinex et par le rapprochement et l'intégration des deux groupes Ymagis et dcinex.

En outre, au-delà de cette opération de croissance externe majeure pour Ymagis, l'augmentation de capital de près de 5 M€ réalisée en janvier dernier par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels, qui est venue renforcer la structure financière déjà solide du Groupe, lui donne les moyens d'accélérer encore le cas échéant sa stratégie de croissance et de saisir les opportunités de pour se renforcer de manière sélective dans le domaine des services et des technologies numériques pour l'industrie du cinéma.

Nous vous invitons également à vous reporter aux comptes intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 qui sont disponibles sur le site internet de la Société ainsi qu'au rapport financier semestriel du conseil d'administration ([www.ymagis.com/fr/](http://www.ymagis.com/fr/)).

\*\*\*

Les résolutions soumises à l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 20 octobre 2014 s'inscrivent dans le cadre du projet d'acquisition par la Société, par voie d'apport, des titres dcinex (l'« **Opération** »), groupe belge concurrent du groupe Ymagis et présent dans plusieurs pays d'Europe.

Les activités développées par dcinex sont identiques à celles de la Société, mais complémentaires en termes géographiques. A l'exception de l'Allemagne, où les deux groupes sont en concurrence tant sur l'activité de Ventes & d'Installation que sur les activités de laboratoire, les deux groupes opèrent pour l'essentiel dans des pays différents.

L'Opération permettra au groupe Ymagis d'avoir accès à plus de fournisseurs, plus de produits et à de meilleurs prix d'achats, d'acquérir une présence commerciale dans des marchés étrangers et donc d'atteindre de nouveaux clients pour les produits qu'il développe, notamment les logiciels dits TMS (« Theater Management System ») ou concernant l'automatisation de la cabine de projection.

Par ailleurs, l'acquisition de dcinex, premier installateur de cinéma numérique (cabines, mais également son) en Europe et concurrent important dans le domaine de l'acheminement des contenus numériques par disques durs et par satellite à travers sa participation minoritaire (49,8%) dans Dsat, joint-venture avec Eutelsat, permettra au groupe Ymagis, en accélérant son développement dans ces activités, de rééquilibrer son chiffre d'affaires entre le VPF et les activités de services aux exploitants et aux fournisseurs de contenus, et ainsi de mieux préparer l'avenir marquée par la fin programmée des VPF.

Le groupe dcinex emploie à ce jour environ 200 personnes réparties dans une quinzaine de pays en Europe. Il a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires consolidé (normes IFRS) de € 91,7 millions, dont plus de la moitié dans les activités de services aux exploitants et aux distributeurs, pour un Ebitda de € 32,1 millions.

Sa dette nette consolidée, pour l'essentiel constituée des financements liés au déploiement des VPF (plus de 3 000 écrans VPF sous contrat avec dcinex à fin 2013) s'élève au 31 décembre 2013 à € 91,5 millions.

## **RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE**

1. La première résolution propose d'approuver, en tant que de besoin, l'opération globale d'apport de 39.871 actions dcinex et de 17.108 warrants dcinex au profit de la Société, son évaluation et de rémunération.
2. Les actionnaires sont invités, par les **résolutions deux à dix-huit**, à approuver, pour chacun des apports réalisés par les actionnaires de dcinex, (i) les apports en nature d'actions dcinex et/ou de warrants dcinex à la Société, (ii) leur évaluation et (iii) leur rémunération.
3. La **dix-neuvième résolution** propose de décider une augmentation du capital social d'un montant nominal de 174.844,75 € par l'émission de 699.379 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,25 € chacune, assortie d'une prime d'apport unitaire de 7,90 € (soit un montant global, prime d'apport incluse, de 5.699.938,85 €), en rémunération partielle des apports en nature des 39.871 actions dcinex et des 17.086 warrants dcinex, sous condition de la réalisation des conditions suspensives stipulées à l'article 7.1 du Traité d'Apport.
4. La **vingtième résolution** propose aux actionnaires de décider de l'affectation de la prime d'apport sous condition de la réalisation des conditions suspensives stipulées à l'article 7.1 du Traité d'Apport.
5. La **vingt-et-unième résolution** propose aux actionnaires de :
  - décider l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant principal de 15.399.751 € par l'émission de 94.477 obligations à bons de souscription d'actions de la Société (les « **OBSA Ymagis** »), d'un montant nominal unitaire de 163 €, auxquelles sont attachés 94.477 bons de souscription d'actions de la Société (les « **BSA Ymagis** »), en rémunération partielle des apports en nature des 39.871 actions dcinex et des 17.086 warrants dcinex, sous condition de la réalisation des conditions suspensives stipulées à l'article 7.1 du Traité d'Apport
  - de supprimer, en tant que de besoin, le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des apporteurs des 39.871 actions dcinex et des 17.086 warrants dcinex
  - de décider le principe d'une augmentation de capital de la Société dans la limite d'un montant maximum de 472.385 € par l'émission de 1.889.540 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,25 € chacune, en cas d'exercice des 94.477 BSA Ymagis, assortie d'une prime d'émission unitaire de 7,90 € (soit une prime d'émission totale de 14.927.366 €)

6. La **vingt-deuxième résolution** propose aux actionnaires d'insérer un nouvel article 20Bis dans les statuts, portant création des fonctions de censeur.

#### **RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE**

7. La **vingt-troisième résolution** propose aux actionnaires de nommer en qualité d'administrateur de la Société :

Sparaxis SA, ayant son siège social 13 avenue M. Destenay à 4000 Liège, Belgique, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Liège) sous le numéro 0452.116.307, représentée par Monsieur Eric Bauche, domicilié 85 rue Joseph Durieux à 5001 Namur, Belgique.

et ce pour une durée de trois ans expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

8. La **vingt-quatrième résolution** propose aux actionnaires de nommer en qualité de censeur de la Société :

EVS Broadcast Equipement SA, ayant son siège social 16 rue bois Saint Jean à 4102 Ougée, Belgique, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Liège) sous le numéro 0452.080.178, représentée par Monsieur Pierre Rion, domicilié 38 rue de Mellemont à 1360 Thorembais-les-Béguines, Belgique,

et ce pour une durée de trois ans expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

9. La **vingt-cinquième résolution** est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'assemblée générale.

**Le Conseil d'Administration**